

# PANAZOL

## VIDE GRENIERS des Massottes

Parc de la Beausserie  
(Derrière la Mairie)

**DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**

Renseignements et inscription  
CAC PANAZOL : 05.55.06.06.20

Le vide greniers se déroule dans le cadre de  
**la Frairie des Massottes**

un week-end de fête  
dans le parc de la Beausserie



**30 Juin et 1<sup>er</sup> JUILLET**





# **VIDE-GRENIERS**

## **DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**

**dans le cadre de la Frairie des Massottes**  
**Parc de la Beausserie (derrière la Mairie)**

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

- Remplir la fiche d'inscription.
- Joindre un chèque de réservation de l'emplacement  
(l'inscription n'est pas validée sans votre chèque) à l'ordre du CAC PANAZOL.  
Envoyer la fiche d'inscription au CAC 11 Rue Jacques Prévert à Panazol.

- 1) Les exposants sont soumis aux obligations définies par arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur.
- 2) Les emplacements sont attribués chronologiquement lors des inscriptions. Seul l'organisateur peut procéder à une modification. **Attention : Un exposant souhaite avoir son emplacement à vos côtés, le préciser lors de votre inscription. Toute modification ultérieure ne sera pas acceptée.**
- 3) Si vous souhaitez garer votre véhicule sur votre emplacement, il est nécessaire de prendre au minimum 4 mètres linéaires. Le minimum de réservation est de 2ml (sans véhicule sur le stand).
- 4) Stationnement des véhicules : **UN** par emplacement dont la longueur n'excède pas le métrage de l'emplacement souscrit afin de ne pas empiéter sur la réservation de son voisin.
- 5) Les objets présentés sur le stand sont sous la seule responsabilité du propriétaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de vols, pertes, casses ou toutes autres détériorations. L'exposant doit se conformer à la législation en vigueur en matière de produits dangereux, denrées, animaux. L'organisateur se dégage de toute responsabilité.
- 6) Les exposants sont accueillis entre 6h à 8h. Aucune inscription ne sera prise sur place. Après installation, les mouvements de véhicules ne sont pas autorisés. Le vide greniers se termine à 18h. Tout doit être remballé et les véhicules retirés du parc de la Beausserie à 19h (mise en place du feu d'artifice de la Frairie des Massottes).
- 7) Aucun objet ne devra être abandonné sur les emplacements au terme de cette journée.
- 8) L'exposant se doit de présenter les pièces et justificatifs mentionnés sur le bulletin d'inscription aux autorités compétentes.
- 9) L'inscription implique l'acceptation de ces règles. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- 10) Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant afin d'être prioritaire en nous renvoyant le bulletin d'inscription dûment rempli (renseignements nécessaires pour l'établissement du registre préfectoral conformément à la loi), accompagné de votre règlement, à l'adresse du CAC 11 Rue Jacques Prévert 87350 Panazol.

**Note : Professionnels : les métiers de bouche ne sont pas acceptés dans le cadre du vide grenier, merci.**

Organisation : Centre d'Animation Communale 11 rue Jacques Prévert 87350 PANAZOL Tél 05.55.06.06.20

Courriel : [secretariat@cac-panazol.com](mailto:secretariat@cac-panazol.com)

# VIDE-GRENIERS DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET 2018 PANAZOL

Organisé par le CAC



**Particulier**

## Personne Physique ATTESTATION - INSCRIPTION

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à Ville : ..... Département : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° (joindre la photocopie).....

Délivrée le ..... par .....

### *Déclare sur l'honneur :*

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à ..... le .....

**Signature :**

Tarif : 4 euros le mètre linéaire – Ci-joint mon règlement : 4 x ..... = .....€

# VIDE-GRENIERS DIMANCHE 1<sup>er</sup> JUILLET 2018 PANAZOL

**Professionnel**

Organisé par le CAC  
**Personne Physique**  
**ATTESTATION - INSCRIPTION**



Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à Ville : ..... Département : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Représentant la Société/Association (Raison Sociale) : .....

N° de registre du commerce/des métiers : ..... de.....

Dont le siège est au (adresse) : .....

Ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Titulaire de la pièce d'identité N° (joindre la photocopie).....

Délivrée le ..... par .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à ..... le .....

**Signature :**

Tarif : 4 euros le mètre linéaire – Ci-joint mon règlement : 4 x ..... = .....€